

# COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 24/06/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190620-D\_20190620\_04-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2019

Date de convocation : 11 juin 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mil dix-neuf, le vingt juin, à vingt heures trente-cinq minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Bruno LESAIGE, M. Bernard DAUGAN, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Marie-France AQUET.

*Secrétaire de séance* : M. Joël LORAND.

### 2019-06-11/04 – EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ANCIENNE MAIRIE

Comme indiqué dans le budget primitif, la commune doit contracter un emprunt afin de pouvoir financer les travaux de rénovation de l'Église et de l'ancienne mairie.

Dans le budget primitif 2019 communal voté le 21 mars 2019, il avait été validé un emprunt de 60 000 €. Cependant, dans la mesure où les subventions sollicitées n'ont pas été intégralement accordées et du fait de travaux en plus-value, il faudrait contracter un emprunt d'un montant plus élevé. Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt de 100 000 € sur une période de 15 ans.

Trois banques ont été sollicitées afin de nous faire des propositions : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Banque	Échéance	Taux	Montant 1 <sup>ère</sup> échéance	Montant dernière échéance	Montant intérêts dus
Caisse d'Épargne	Trimestrielle constante	1,38 %	2 011,67 €	1 672,42 €	10 522,50 €
Crédit Agricole	Trimestrielle constante	1,11 %	1 944,17 €	1 671,29 €	8 463,75 €
Crédit Mutuel	Trimestrielle constant	0,88 %	1 780,92 €	1 780,92 €	6 855,20 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- RETIENT la proposition du Crédit Mutuel sur des critères de coût global de l'emprunt et de montant des échéances
- AUTORISE Monsieur le maire à signer l'offre financière ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

